
Permis de conduire internationaux

Se connecter

Depuis novembre 2017, le site de l'ANTS permet de réaliser les démarches administratives en ligne via une connexion sécurisée France Connect. Cette connexion nécessite la création préalable d'un compte "Impôts" ou "Améli" selon les modalités suivantes :

si le compte est créé

- impôts : n° fiscal ET mot de passe
- Ameli : n° de sécurité sociale ET mot de passe

si le compte n'est pas créé

- impôts : n° fiscal (sur la fiche d'imposition)
revenu fiscal de référence (sur la fiche d'imposition)
n° d'accès en ligne (sur la déclaration de vos impôts ou au service des impôts)
- Ameli : n° de sécurité sociale
code "Ameli" provisoire (à demander à la sécurité sociale)

Démarche

- Une fois connecté, cliquez sur « Mon espace conducteur », « Demander un permis de conduire »
- Choisir la catégorie : « permis internationaux.

Liste des pièces à fournir

(pour les personnes possédant la nationalité française)

- • Pièce d'identité valide (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- • Justificatif de domicile de moins de 6 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone, avis d'imposition, quittance de loyer non manuscrite...);
- • Si vous êtes hébergé ou si le justificatif de domicile n'est pas à votre nom, il faudra fournir une attestation d'hébergement ainsi que la pièce d'identité recto/verso de l'hébergeant ;
- • Permis de conduire actuel ;
- • 1 photo d'identité ;
- • 1 enveloppe timbrée ;

Si vous ne possédez pas la nationalité française mais êtes ressortissant de l'Union Européenne, de la Suisse ou de Monaco

en plus des éléments précédents :

- • la photocopie du justificatif de résidence normale en France à la date de la demande (au moins 185 jours avec attaches personnelles et/ou professionnelles)

Si vous n'êtes ni français ni ressortissant de l'Union européenne, de la Suisse, ou de Monaco

en plus des éléments précédents

- • la photocopie du justificatif de la régularité du séjour en France (passeport avec vignette OFII, carte de séjour temporaire, carte de résident, titre pluri-annuel...).